

La LETTRE de MICHEL BILLOUT, sénateur communiste de la SEINE-et-MARNE

Madame, Mademoiselle,
Monsieur,

Le printemps dernier a été marqué par le renouvellement des Conseils municipaux et généraux partout en France. Lors de cet important évènement démocratique, les Seine et Marnais ont confirmé leur **confiance à la gauche pour diriger ce département.**

Si ce choix se justifie par la politique menée depuis quatre années de justice sociale et territoriale, il s'explique également par le fait que le département apparaît encore **comme un rempart protecteur contre les politiques libérales du « chacun pour soi » conduites par le gouvernement en place.**

Je souhaite donc **bonne chance et surtout bon courage à toutes les nouvelles et nouveaux élus** qui ont choisi de s'investir dans la vie de leur commune, de leur communauté de communes ou de leur département. Cela dans une période où **les tâches des élus locaux deviennent de plus en plus difficiles et complexes.**

Les besoins des populations à satisfaire sont en effet immenses en terme de services de proximité. **Le logement, le transport, l'éducation des enfants deviennent de plus en plus des compétences qui relèvent des collectivités territoriales.** Elles ont vu dans les dernières années celles-ci s'élargir sans pour autant disposer des ressources nécessaires.

Les élus de nombre d'entre elles se voient enfermés dans un dilemme sans solution : faut-il faire l'impasse sur des réalisations essentielles pour les habitants ? Ou faut-il les réaliser, quitte à augmenter la pression fiscale dans un contexte où les Français souffrent déjà d'une baisse importante de leur pouvoir d'achat ?

De plus, dans ce contexte difficile, ce qui prédomine, c'est le **désengagement de l'Etat** de ses fonctions pre-



<http://www.michelbillout.org>

mières qui doivent viser au maintien des équilibres sociaux et territoriaux de notre République. Mais les choix gouvernementaux dominants sont ceux du Medef et de la finance. **L'annonce de la mise en place du RSA** par une nouvelle taxe des revenus du patrimoine aurait pu constituer un signe différent. Mais les plus aisés peuvent se rassurer : **le bouclier fiscal** cher à M. Sarkozy les protégera aussi de cette taxe-là.

Ainsi, le gouvernement continue de démanteler méthodiquement le **« modèle social français » issu, pour une grande part, du programme du Conseil National de la Résistance.** Il en est ainsi des mécanismes de garanties collectives que sont les retraites et la sécurité sociale. Les grandes entreprises publiques ont été pour la plupart privatisées ou sont en passe de l'être, **la dernière en date étant GDF** en attendant la privatisation annoncée du fleuron du nucléaire civil, **AREVA. On annonce aujourd'hui la privatisation de la Poste, puis viendront, EDF, la SNCF...**

Les sénateurs communistes n'approuvent pas ces choix. Ils estiment qu'au contraire il est urgent de mettre en œuvre une forte maîtrise publique **des grands enjeux de société** tels **l'éducation, la santé, l'énergie et les transports** ainsi qu'une véritable justice sociale avec de nouvelles solidarités..

A ce titre, l'Europe, que la France préside pour 6 mois, devrait être le moteur d'une nouvelle construction européenne permettant une harmonisation sociale entre les pays membres dans le sens du progrès. **La France devrait également prôner une réelle démocratisation des institutions européennes,** notamment en renforçant les pouvoirs du Parlement Européen. Ce n'est pas gagné !

C'est pourquoi les sénateurs communistes porteront avec force ces valeurs pendant la session parlementaire qui s'ouvre.

Cordialement,

Michel Billout

Loi de modernisation de l'économie: **au service d'intérêts trop particuliers**

Michel Billout a défendu au nom de son groupe une motion de procédure lors de la discussion sur le projet de loi de modernisation de l'économie. Il s'est élevé contre ce gouvernement à la merci des lobbies. Il a regretté que « **des dispositions aussi directement profitables à certains intérêts particuliers soient insérées dans une loi censée moderniser l'économie en rappelant que de nouvelles dispositions permettent à Bouygues de tirer parti des investissements des autres pour développer son réseau, à Numéricable de s'assurer un quasi monopole sur le développement de l'Internet par fibre optique, à Lagardère de pouvoir développer son empire audiovisuel sans risque, et aux géants de la distribution d'intégrer définitivement, les marges arrière dans les conditions générales de vente.** »

Il a conclu selon ces termes : « **A l'angoisse du lendemain, à la hausse des prix, à la pression constante sur les salaires que votre politique archaïque de soutien aux heures supplémentaires encourage, aux plans sociaux qui se succèdent, aux mises en cause de la qualité de la protection sociale, qu'offrez vous avec ce texte ?**

Une série de **dispositions toutes plus libérales les unes que les autres, destinées pour les plus significatives à servir les intérêts de quelques groupes clairement identifiés, en tout cas rien qui ne soit moderne !** » Il estime au contraire que « **la relance de l'économie passe en priorité par la réhabilitation du travail comme valeur, comme outil d'amélioration du pouvoir d'achat et comme instrument de lutte contre le chômage** » et **non par de nouvelles exonérations fiscales et sociales pour les grands groupes.**

Remise en cause des 35 Heures : Une véritable régression sociale

La session extraordinaire aura été lourde de projets de loi aussi importants les uns que les autres. Notamment le projet de loi devant « **rénover la démocratie sociale** » a eu pour principal objectif la remise en cause des 35 heures. **Il a ainsi aboli toute notion de durée légale du travail** en multipliant les dérogations. Les parlementaires communistes se sont vivement opposés à ce **recul social important**. En effet, **la mise en oeuvre des 35 heures avait permis d'accroître la compétitivité de la France et de créer des emplois**. En tout, ce sont près de **soixante articles du code du travail qui ont été soit modifiés, soit supprimés**. Ce texte ouvre la voie à la **semaine de quarante-huit heures, à la suppression des jours fériés** et à la possibilité d'effectuer **17 jours de travail supplémentaires**, soit un samedi ou un dimanche sur trois.



Les sénateurs communistes ont revendiqué une conception tout à fait différente de la notion même de travail salarié qui doit garantir non seulement une juste rémunération, mais également le maintien d'une vie sociale et familiale normale.

Soumettre les salariés à une telle pression ne permettra certainement pas de relever la croissance. A l'inverse, les sénateurs communistes estiment que la croissance passe principalement par **une meilleure répartition des richesses entre le capital et le travail, par une augmentation des salaires et du pouvoir d'achat de tous**.

Service minimum dans les écoles : Un dangereux transfert de charge et de responsabilités pour les maires

La majorité de droite du Sénat a adopté le projet de loi instaurant « **un droit d'accueil** » pour les enfants des écoles maternelles et primaires. Préparé dans la précipitation, après injonction du Président de la République, **ce texte est dangereux et c'est pour cette raison que les sénateurs communistes s'y sont opposés**. En effet, **s'il s'appuie sur l'aspiration légitime des parents à voir garantir la continuité du service public de l'enseignement**, ce texte introduit en fait la **mise en place d'une garderie**. Et pas seulement en temps de grève. L'Etat pourra en effet, « **en cas d'impossibilité matérielle de remplacer un enseignant** », activer ce service d'accueil et **se dédouaner de son obligation d'assurer la continuité des enseignements**.

Ce texte accentue également la pression sur les personnels qui manifestent pour défendre la qualité du service public de l'Education. Notamment en s'opposant



aux suppressions de postes, à la réforme des programmes du primaire et de la formation des enseignants... **Enfin, cette loi fera courir un danger financier et juridique aux maires**, contraints d'organiser ce service en cas de grève. **Danger**

financier car l'intégralité des dépenses occasionnées par la commune ne sera pas couverte par l'Etat. **Danger juridique**, car en cas d'accident la responsabilité pénale et civile du maire ne sera pas totalement dérogée.

Quant au taux d'encadrement des élèves, au choix des personnels qui en auront la charge, le ministre, sous prétexte de « **souplesse** », renvoie la responsabilité du choix aux maires. **Ces maires seront donc, encore une fois, placés en grande difficulté pour organiser un service supplémentaire qui ne devrait pas leur incomber.**

Loi sur les OGM : victoire des grands groupes semenciers Les cultures « sans OGM » menacées de manière irréversible.

Le projet de loi sur les OGM a été discuté au sénat au printemps dernier. Ce texte a suscité de nombreux rebondissements qui témoignent de la sensibilité de l'opinion publique à ce sujet. Notamment **l'adoption en première lecture d'un amendement d'André Chassaigne, député communiste**, qui revendiquait **le respect des produits de qualité, des appellations d'origine contrôlées et des labels**, a inauguré de vifs débats. Cet amendement a fait l'objet de grandes manœuvres de l'UMP au Sénat pour le **retirer du texte définitif**.

En deuxième lecture, le passage à l'Assemblée a également été chahuté puisque **la motion de procédure du groupe communiste, refusant l'adoption de ce texte a été adoptée**. Elle aurait dû se traduire par un retrait pur et simple de ce texte, mais le gouvernement a fait le choix de passer en force. Lors de l'examen au sénat pour l'adoption définitive, **Michel Billout a réitéré son opposition à ce texte et a appelé le gouvernement à une plus grande prudence**.

En effet, « **Alors que la grande majorité des Français se déclare opposée à la culture et à la commercialisation à des fins alimentaires des OGM, le gouvernement a choisi de mépriser leur sentiment de défiance** ». Pourtant, « **les enjeux en terme de santé publique ou de protection de l'environnement, le caractère irréversible de la dissémination, de la généralisation de la culture des OGM** en



plein champ et de leur commercialisation sont tels qu'il est inconscient de feindre de les ignorer. »

Plus largement, il s'est interrogé sur la crédibilité du Président de la République qui persiste à dire que la liberté de produire et de consommer avec ou sans OGM est une avancée du texte, alors même que **le caractère irréversible des contaminations des cultures « sans OGM » par les cultures OGM a été confirmé par le gouvernement lui-même**. Comment imposer dans ces conditions des produits bio dans les restaurants scolaires ? Comment ne pas déplorer un tel grand écart entre les discours et les actes ?

Au final, **les communistes ont voté contre ce texte** qui permet la généralisation de cultures OGM, alors que l'absence de danger pour les hommes, la faune et la flore n'a pas été prouvée et que la généralisation de ce type de culture place de fait les agriculteurs dans **une dépendance accrue aux grands groupes semenciers comme Monsanto**.

Pétition contre la privatisation de



Cet été, Michel Billout a signé la pétition d'élus pour la relance du service public de La Poste. En effet, les élus locaux sont bien souvent en première ligne face aux dégâts causés par la déliquescence organisée de ce service public.

On annonce aujourd'hui la privatisation de La Poste après avoir tenté de la discréditer en ne lui donnant pas les moyens d'assumer ses missions. Déjà, nombreux sont celles et ceux qui affichent leur inquiétude, mais aussi leur attachement à ce service public qui a marqué le développement de notre pays. **Les choix programmés ne feront qu'aggraver la situation. C'est pourquoi dans leur diversité, les élu-e-s qui signent cette pétition affirment** : « *Elus de la République, nous sommes attachés à ce service public de proximité, essentiel à notre pays. Nous connaissons son rôle social majeur, une dimension qui tend de plus en plus à s'estomper. Nous ne souhaitons pas voir des logiques de rentabilité financière venir aggraver encore cette situation. Nous connaissons l'importance de la Poste dans les vies quotidiennes, mais aussi dans la vie économique : il s'agit d'un outil précieux qui doit être accessible à tous également. Cela suppose impartialité, confiance, efficacité, esprit de service.* »

Michel Billout vous invite à signer la pétition en ligne sur
<http://bougeonsaveclaposte.elunet.fr>

Pour obtenir l'abandon
du fichier "EDVIGE"



Comme plus de 150 000 personnes à la mi-septembre, Michel Billout a signé l'appel **pour obtenir l'abandon d'un fichier instituant le fichage systématique et généralisé, dès l'âge de 13 ans**, par la police, des délinquants hypothétiques et **des militants syndicaux, politiques, associatifs et religieux**. Le fichier "Edvige" recensera en effet, de manière systématique et généralisée, toute personne « **ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif** ».

Sans exception, toutes les personnes engagées dans la vie de la cité sont donc visées ». Il permettra de compiler toutes les notes de renseignements telles que : **état civil, photographie** mais aussi **fréquentations, comportement, déplacements, appartenance ethnique, vie sexuelle, opinions politiques, philosophiques, religieuses, appartenances syndicales et associatives ...**

La police sera autorisée à consulter ce fichier en cas d'enquêtes administratives pour l'accès à certains emplois.

La pétition peut être signée
à l'adresse ci-dessous :

<http://nonaedvige.ras.eu.org/>

Fermeture d'une classe accueillant des enfants handicapés à Avon Michel Billout interroge le ministre



Peut-on appliquer la même règle comptable à une école accueillant des enfants handicapés ?

A Avon, parents et élus d'opposition ont tranché : ils se sont opposés dès le printemps à une fermeture de classe et la suppression de la décharge du directeur. Malgré sa spécificité, cette école élémentaire s'est en fait vu appliquer la même politique « comptable » que les autres établissements scolaires du département, subissant une fermeture de classe qui rend difficile la nécessaire intégration des enfants handicapés inscrits en CLIS au sein des autres classes pour des activités scolaires communes. Une pétition rassemblant plus de 400 signatures a été transmise à l'inspection académique.

Alerté sur cette situation par les élus de gauche d'Avon, Michel Billout a déposé une question écrite au Ministre de l'éducation nationale sur la faiblesse des moyens accordés aux écoles accueillant des classes d'intégration scolaire (CLIS). *"Comment intégrer efficacement, deux enfants lourdement handicapés dans un CM 2 comprenant déjà 29 élèves ?"* demande-t-il au ministre. *"Comment comprendre que cette fermeture de classe s'accompagne d'une suppression de temps*

de décharge du directeur qui devra ainsi diviser par deux le temps qu'il consacre à l'ensemble des interlocuteurs de la CLIS, parents et professionnels ?

Et le sénateur de rappeler l'avis de la commission des affaires sociales du sénat qui avait indiqué lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2008, que « la scolarisation d'un plus grand nombre d'enfants handicapés accueillis en établissements, même à temps partiel, devraient favoriser une plus grande disponibilité des personnels et un accompagnement renforcé des enfants lourdement handicapés »

Cette recommandation passant inévitablement par une limitation des effectifs des classes ordinaires d'une école intégrant une CLIS, **Michel Billout a donc demandé au Ministre ce que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour remédier à cette situation.**

A la rentrée, la classe n'avait pas été réouverte mais la demi décharge de direction était maintenue.



Manifestations, pétition, intervention du sénateur, la pression a été sans relâche pour les parents et les élus de gauche d'Avon qui ont décidé de continuer de se mobiliser à la rentrée

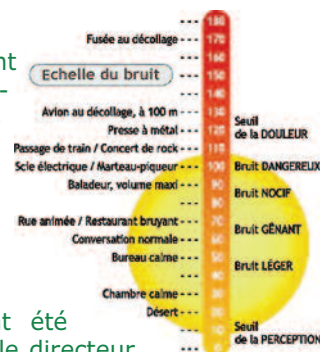
Protection judiciaire Michel Billout intervient auprès du préfet

En mars dernier, l'association tutélaire de Seine et Marne, appuyée par Michel Billout, a sollicité une audience au préfet afin de pouvoir débloquer sa situation. Des erreurs de gestion de la précédente équipe mettaient en effet en péril l'action de cette association. Or, sa pérennité est indispensable à notre département. Elle prend en charge des mesures de protection judiciaires et l'accompagnement des personnes correspondantes. Elle est aujourd'hui la plus importante association dans ce domaine d'activités sur le département de Seine et Marne avec une gestion de quatre établissements qui emploient une soixantaine de salariés pour près de 1600 majeurs suivis. Dans l'intérêt de la mission accomplie, Michel Billout a demandé au préfet que s'instaure un dialogue constructif et un réel échange avec l'autorité de tutelle afin de trouver les moyens de revenir sur les décisions prises par la précédente équipe. Suite à cette lettre, l'association en question a reçu une réponse favorable de la préfecture.

Nuisances sonores du magasin champion de Nangis L'installation du système de climatisation n'avait pas reçu d'autorisation

En juin dernier, une famille nangissienne résidant près du magasin Champion, demandait au sénateur Michel Billout d'intervenir au sujet de problèmes de nuisances liées à l'installation, par ce magasin, d'un nouveau système de ventilation et de climatisation.

L'installation de ce type de réfrigération étant soumise à autorisation, le sénateur a demandé au Préfet si ses services avaient été sollicités sur ce dossier comme le prétendait le directeur du magasin. **Suite à cette intervention, une inspection a été réalisée le 16 juillet par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France.** Le Préfet a informé le sénateur du résultat de cette inspection : **le magasin doit déposer une demande d'autorisation auprès des services de la préfecture et se conformer aux règles applicables à ce type d'installation, notamment au niveau sonore.**



Vous pouvez me contacter

15 rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
par tél au 01 42 34 28 33
par fax au 01 42 34 43 31
par courriel : m.billout@senat.fr



Assistants Parlementaires :
Cécile Goutmann, Eric Defouilhoux
Tél : 01 42 34 28 33